

Desjardins a vendu les 100,000 travailleurs de la construction

Depuis 10 ans, les travailleurs de la construction luttent pour sortir de l'anarchie dont ils sont victimes dans cette industrie remplie d'aventuriers et de patrons; depuis 10 ans les gros entrepreneurs et le gouvernement, avec la complicité des unions américaines de la construction, sabotent à mesure ce que les travailleurs gagnent au plan de la sécurité d'emploi, de la sécurité physique, des salaires, du régime syndical. Cette année, c'est le bouquet.

Au mépris le plus com-

plet du mécanisme de négociation fixé par la loi 290, Desjardins a signé une entente clandestine et illégale avec les gros patrons de Montréal. Cette entente, en plus d'être illégale, est une trahison. Elle ne comporte aucune clause sur la sécurité d'emploi ni la sécurité physique, ni la sécurité syndicale, ni la priorité régionale d'emploi, ni l'égalité des salaires, ni la solvabilité des entrepreneurs; elle se contente de vendre les travailleurs sans conditions pour une augmentation de salaires de \$1.61 l'heure pour 3 ans,

mais de ce montant, seulement \$1.15 ira dans la poche des travailleurs, la balance étant consacrée à des fonds qui n'apporteront rien aux travailleurs et contribueront à financer indirectement les patrons.

Or le taux horaire ne veut rien dire quand les gars ne travaillent pas la moitié du temps. C'était le prétexte rêvé que cherchait Cournoyer pour proposer pour la nième fois un amendement au bill 290 et donne carte blanche à ses amis, les gros entrepreneurs. Cette fois-ci il s'agit bel et

bien de légaliser l'entente de Desjardins, de décréter qu'elle va tenir lieu de négociation pour tous les travailleurs et tous les patrons et de réduire à néant l'action de la CSN dans ce secteur. Le résultat de cette loi serait entre autres de priver les 40,000 membres de la CSN et les milliers d'autres qui désapprouvent Desjardins du droit de négocier, de livrer les 100,000 travailleurs de la construction à une union dont la représentativité n'est pas établie et dont les affinités avec le crime organisé sont

de plus en plus évidentes, de renforcer la domination de l'industrie par une poignée de gros entrepreneurs contrôlés à l'étranger et qui couchent avec le gouvernement, enfin, d'écarter de la construction la CSN, la seule force qui veut régler les vrais problèmes dans cette industrie.

Toute la CSN est déterminée à s'opposer énergiquement, à repousser cette nouvelle attaque contre le syndicalisme, et à obtenir un nouveau régime de relations de travail dans la construction.

MONT WRIGHT COURNOYER ENVOIE LES OUVRIERS À L'ÉCHAFAUD

Quoi qu'en disent Bourassa, Choquette, Cournoyer et les autres trompettes du régime libéral, il existe deux justices bien différentes au Québec. L'une qui assomme, matraque, emprisonne et réprime la population, les syndiqués et leurs chefs, bref tous ceux qui expriment et organisent les aspirations et les frustrations du monde ordinaire. L'autre qui pardonne, oublie et même légalise les crimes et les meurtres des amis du régime.

Réouverture de l'enquête après la farce plate d'Alban Flamand

Encore une fois, le 17 novembre dernier, 7 ouvriers étaient tués au chantier de Mont-Wright lorsque la plate-forme sur laquelle ils travaillaient s'est effondrée d'une hauteur de 85

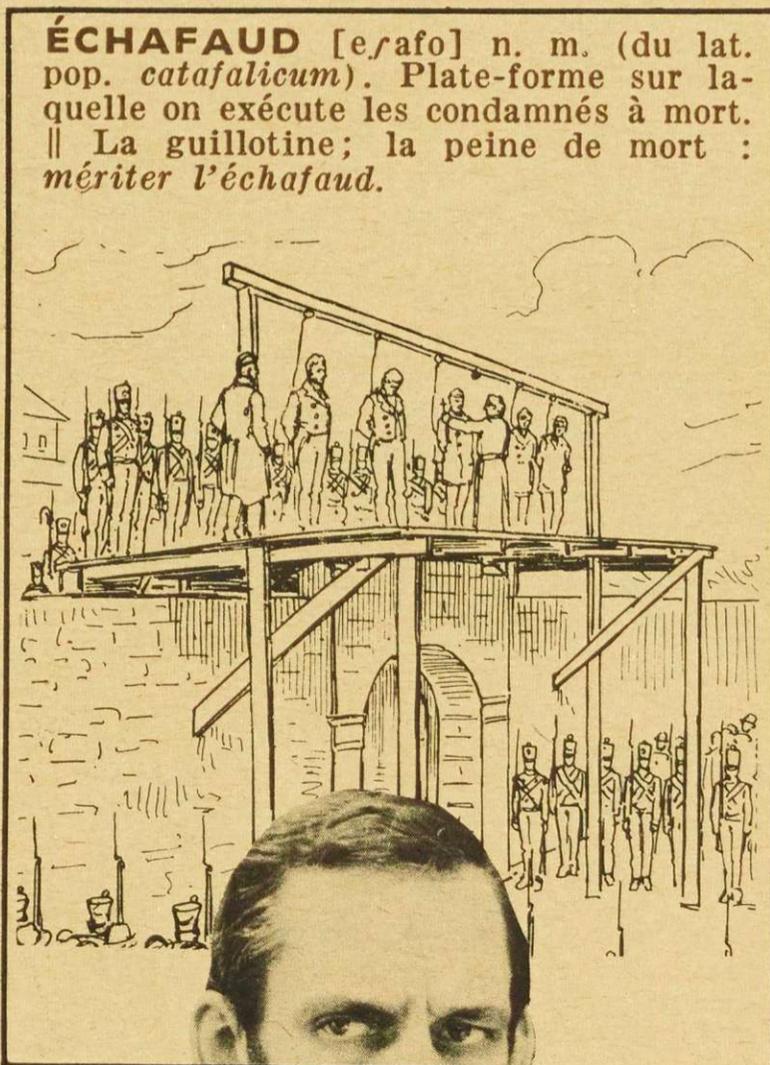
pieds. Il semble même que depuis cette tragédie, il y ait eu d'autres morts. Des syndiqués affirment que depuis le début des travaux, il y a eu au moins 13 ouvriers de tués sur ce chantier. Lors de la première enquête, bâclée en une journée par le coroner Alban Flamand, ce dernier avait conclu que "les travailleurs avaient subi une mort violente, mais sans responsabilité criminelle" (sic). Pourtant la CSN, qui a eu 2 membres de tués dans cet accident, n'avait même pas été convoquée à l'enquête de même que 15 témoins importants. Devant les pressions des centrales syndicales, Choquette a été forcé de réouvrir le dossier et, comble du ridicule, il s'est fait accuser par l'avocat de Manix "d'ingérence politique dans le judiciaire" (sic).

Le mépris des compagnies étrangères

Tout d'abord cette nouvelle enquête montre clairement le mépris total qu'ont les compagnies étrangères envers la vie des travailleurs québécois et face aux lois de cette province: ces mêmes compagnies que Bourassa cherche à attirer ici à coup de millions.

Le projet sur lequel sont morts 7 ouvriers, servira à Québec Cartier Mining qui en extraira d'ici trois ans 45 millions de tonnes de minerai par année. Québec Cartier Mining n'est rien d'autre qu'une filiale du géant américain US Steel. La compagnie qui assure la gérance du projet est nulle autre que la US Steel Consultants, elle-même une filiale de US Steel. Fina-

Suite en page 2



lement l'exécution des travaux a été confiée à Mannix Québec Ltée., une filiale de Mannix Calgary.

On a vu les soudures blanchir

Tout ce qui intéresse ces compagnies ce sont les profits. L'enquête a montré que sur un chantier où travaillent 1,000 ouvriers, il n'y avait pas d'officier de sécurité malgré deux demandes en ce sens faites au mois d'octobre par deux inspecteurs de la Commission de l'industrie de la construction. La compagnie Mannix a préféré engager au coût de \$1255 par mois, l'aumonier du chantier, l'abbé Poitras qui n'avait pas d'expérience dans le domaine et qui, selon son propre témoignage, semblait d'abord intéressé à sauver des âmes.

De plus, plusieurs cadres de la compagnie Mannix, importés de Calgary, ont avoué ne pas être au courant de l'existence des règlements de sécurité en vigueur au Québec après 1½ an.

Au moins 4 ingénieurs de la compagnie Mannix n'avaient pas le droit de pratiquer au Québec parce qu'ils ne sont pas membres de la Corporation des Ingénieurs du Québec comme la loi l'exige.

D'ailleurs le fait que les principaux officiers de la compagnie Mannix aient été unilingues anglais a considérablement nui aux communications entre la compagnie et les ouvriers. Interrogé sur le fait qu'on n'avait pas suivi la même procédure pour le démantèlement de la plate-forme du silo no 3, l'ingénieur Victor Lemecha a répondu: "J'avais confiance qu'il n'y aurait pas de problèmes. Mes instructions pour le démantèlement avaient été communiquées à mon contremaître." Pourtant il est évident que ses instructions ont mal été interprétées.

Sur les circonstances mêmes de l'accident, disons que ni le gérant du projet, Gérald Scraba, ni

l'ingénieur du projet, Victor Lemecha, ni le surintendant des structures, Roger Guay, ni le contremaître des soudeurs, Roger Gélinas, n'ont vérifié l'opération délicate du démantèlement de cette plate-forme, comme ils l'avaient fait pour les autres.

De plus, les ouvriers n'ont jamais vu les plans de démantèlement de cette plate-forme et ces plans avaient disparu au moment de l'accident et lors de l'enquête ils n'avaient pas encore été retrouvés. Certains experts de l'Université Laval ont même affirmé qu'il y avait une erreur de conception dans la construction de cette plate-forme.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les soudeurs aient utilisé des poutrelles de 6" au lieu de 8" comme ils l'avaient fait pour les autres silos. Pas surprenant non plus que le surintendant Roger Guay ait envoyé la grue, qui devait décharger les matériaux au fur et à mesure du démantèlement de la plate-forme, couler du ciment ailleurs.

Normalement le démantèlement de la plate-forme aurait dû être suspendu pour empêcher l'accumulation du matériel. Les poutrelles étaient conçues pour supporter 15,000 livres chacune. L'accident mortel est survenu lorsqu'une poutrelle, supportant une charge de 57,000 livres a cédé.

Les sept de Mont Wright sont-ils morts pour rien?

Il est évident que les 7 ouvriers ne seraient pas morts si les normes de sécurité avaient été respectées par la compagnie Mannix, si le gouvernement et la Commission de l'industrie de la construction avaient fait respecter ces normes, et si certaines mesures préconisées par l'abbé Poitras avaient été appliquées.

Au moment de l'accident, la compagnie Mannix n'avait pas encore effectué les transformations

exigées par les inspecteurs du gouvernement lors d'une visite effectuée le 5 octobre concernant des garde-corps, des bouteilles d'acétylène, des câbles électriques non-recouverts et des grues fonctionnant la nuit par dessus les ouvriers sans éclairage. La compagnie n'a pas cru bon non plus de fournir aux ouvriers des ceintures de sécurité et d'installer des filets comme l'avait suggéré l'abbé Poitras.

Selon Michel Chartrand, les inspecteurs de la CIC ont découvert depuis l'accident au moins 168 irrégularités concernant les normes de sécurité. Les ingénieurs de Mannix ne sont toujours pas en règle avec la Corporation des ingénieurs du Québec. Il n'y a pas encore d'officier chargé de la sécurité sur le chantier. En somme la mort de 7 ouvriers québécois n'a pas changé grand chose. Ce scandale est une preuve tangible du mépris qu'ont les compagnies étrangères pour toutes les lois existantes au Québec et de l'impunité dont ils jouissent devant les tribunaux.

Plus ça change, plus c'est pareil

A la suite de cette enquête Cournoyer a eu le culot d'affirmer "que ce n'est pas la réglementation qui est importante. Il faut que les individus deviennent plus conscients de leur propre sécurité." (sic)

Evidemment Cournoyer et les patrons essaient d'imputer la responsabilité de cet accident aux travailleurs. Mais c'est un fait bien connu que dans l'industrie de la construction, un ouvrier qui signale trop de problèmes de sécurité s'expose à être renvoyé sur le champ et éprouve de la difficulté à se trouver de l'emploi ailleurs. L'ouvrier n'a pas le choix: ou bien il fait respecter les règlements de sécurité et il risque de perdre sa job, ou bien il travaille sans rien dire et il risque d'être tué.

Jacques Fournier lui, coroner du district de Montréal, a exprimé

clairement comment les juges se faisaient les défenseurs des patrons dans de tels accidents: "On n'envoie pas un entrepreneur en procès devant jury pour négligence criminelle parce qu'il n'a pas respecté une norme de sécurité. Il n'y a négligence criminelle au sens du code criminel que si une infraction démontre UNE INSOUCIANCE TÊMÉRAIRE DE LA VIE DES AUTRES." (sic)

Tant que la justice protégera les entrepreneurs au détriment des ouvriers, l'hécatombe sur les chantiers de construction au Québec se poursuivra. Depuis la

tragédie du Mont-Wright trois ouvriers ont été tués à St-Ephrème lorsque le toit d'une arène s'est effondré.

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN).

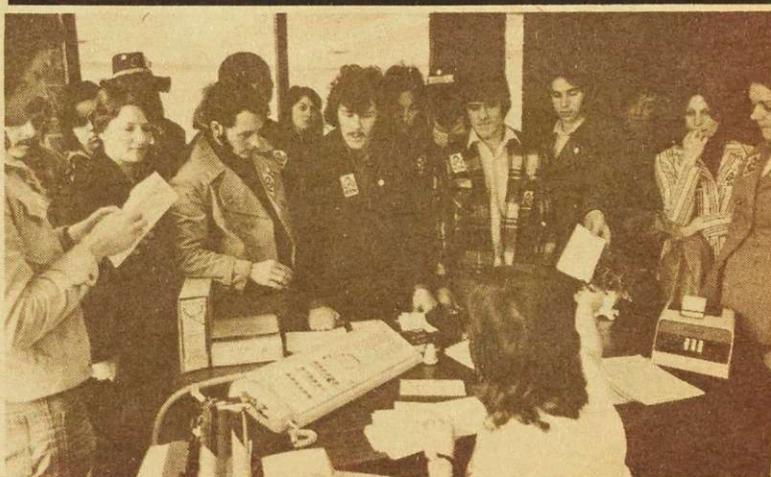
Directeur: **Guy Ferland**
Rédaction: **Roméo Bouchard, Jean Labrecque**
Conception graphique: **Jean Gladu**
Photographie: **François Demers, René Derome, Michel Elliott, Jean-Claude Champagne**

Produit par le Service d'information de la CSN

Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal, tél. 842-3181

Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication (Permis no 80)

Lithographié par Journal Offset Inc. 254 Benjamin-Hudon, Ville-St-Laurent



Voici un exemple démontrant comment c'est encore difficile en 1973 de fonder un syndicat.

Le 26 mars, les employés de Placage industriel, de Longueuil, déposent une requête en accréditation. Le même soir, la compagnie congédie 42 des 86 employés. Il y a trois autos de police à la porte. Un des patrons déclare que si le syndicat est accrédité, l'usine va fermer ses portes. Le lendemain, les patrons tiennent une assemblée des employés non congédiés, et exigent qu'ils signent une carte d'adhésion à une association de boutique. Certains refusent, et un autre employé est congédié. Le nouveau syndicat dépose une plainte de congédiement pour activités syndicales, et en date du 3 mai, il avait réussi à faire rengager la plupart des employés moins six. A l'intérieur cependant, les patrons continuent leur travail pour former une association de boutique.



SOREL

Le tournoi de la CSN, organisé depuis quatre ans par le conseil central de Sorel, met aux prises des équipes de hockey entre différentes usines dont les employés sont membres de la CSN. La photo montre la mise au jeu de la partie finale entre l'équipe de Marine Industries, et l'équipe de Fer et Titane, gagnante du tournoi. De gauche à droite: Richard Gagné, directeur du syndicat des chantiers maritimes; Maurice Jean, président du conseil central; Jean Vandal, président du syndicat de l'industrie métallurgique; Gérald Côté, vice-président du conseil central; P.H. Dandonneault, responsable du comité des loisirs; et deux joueurs de la partie finale.

Le Québec doit se ranger

Notre reporter W. T. St. Peter s'est rendu au Québec où il a rencontré plusieurs représentants du gouvernement Bourassa et du monde des affaires, ainsi qu'un certain nombre d'intellectuels. Il fait le point sur le climat actuel du Québec à la suite de l'emprisonnement des chefs syndicaux et de la parution du rapport Fantus.

Une étrange tranquillité

Moins de trois ans après les mesures de guerre d'octobre 70, qui ont mis fin à l'activité du FLQ et à un certain courant d'agitation, moins d'un an avant les prochaines élections provinciales, il règne de nouveau un climat étrange au Québec. Le PQ, sans être le point de ralliement des mécontents, semble enregistrer des progrès constants et tout indique que le Conseil du patronat et le monde des affaires se prépare à lui faire une lutte en règle. Le mouvement syndical, la CSN en particulier, est engagé de plus en plus dans une lutte contre un régime où, selon eux, une poignée de grandes corporations "imposent de plus en plus brutalement leur volonté aux travailleurs en se servant du gouvernement, des lois, du système judiciaire et des argents publics": cette attitude provoque chez le parti au pouvoir et l'ensemble des notables une volonté croissante de mater les syndicats dont le point culminant est sans doute l'emprisonnement des trois leaders syndicaux et la présentation du bill 89. Tout récemment aussi, un congrès de militants libéraux et un congrès de Jeunes Chambres de Commerce se

prononçaient en faveur du maintien de l'emprisonnement des chefs syndicaux et de la présentation d'un bill encore plus restrictif du droit de grève que le bill 89.

Bien que les manifestations publiques de mécontentement soient étrangement tranquilles, même en ce qui a trait à l'emprisonnement des chefs syndicaux, il suffirait d'interroger les gens pour constater une profonde insatisfaction sinon une révolte: chômage toujours très élevé, hausses considérables du coût de la vie, fermetures d'usines, problème linguistique, nombre considérable de jeunes et de moins jeunes contraints à l'assistance publique, subventions et faveurs excessives faites aux grandes corporations multimillionnaires, rapport Fantus, patronage mis en lumière par l'enquête sur le crime organisé, avenir de la Baie James, comportement d'Ottawa défavorable au Québec dans divers domaines comme Ste-Scholastique, le port de Montréal, les Communications, etc. Malgré tout, le Québec est plus tranquille que dans les années qui ont provoqué la crise de 1970, mais c'est une tranquillité étrange, inquiétante. peut-être la tran-

quilité qui précède les grands affrontements et les grandes décisions.

Le Québec doit abandonner ses illusions et se ranger

Le Premier Ministre Bourassa voit au contraire dans cette tranquillité le signe que la population a compris que le Québec devait s'adapter une fois pour toutes à la communauté économique canadienne et américaine. "La situation m'apparaît très bonne au Québec présentement. Contrairement aux prévisions de nos adversaires, le chiffre du chômage n'a jamais dépassé environ 10% depuis que nous sommes au pouvoir, et ceci malgré le terrorisme et une conjoncture internationale très difficile. Les investissements sur la Côte Nord et à la Baie James et d'autres indices montrent clairement que la communauté financière canadienne et américaine a repris confiance dans le Québec et que nous assistons à une relan-

ce économique. Les récentes statistiques du chômage indiquent que plus de 100,000 emplois seront créés cette année et le président de la Bourse de



Anything to please american businessmen

Montréal, M. Michel Bélanger prévoit une pénurie de main-d'oeuvre d'ici quelques années. Nous avons connu une politisation extrêmement poussée des syndicats qui voulaient abattre le régime Bourassa. On constate aujourd'hui où cela a mené. Ils ont pris une bonne leçon. Les chefs syndicaux ont couru après ce qui leur arrive et la population ne supporterait pas que nous fassions preuve de faiblesse et de particularisme à leur égard. La population en a assez des grèves. L'enquête sur le crime organisé va redonner aux citoyens une plus grande confiance dans l'administration de la justice. La situation linguistique est également sous contrôle. Il y a des améliorations à apporter, mais la commission Gendron a montré que le français n'est pas en danger et rassuré la population."

Il faut sans doute voir dans les propos de M. Bourassa



A strange feeling of tranquility

Our Energy is your Success

Four good tips for investors

1— Québec soil contains unlimited amounts of iron, copper, asbestos, zinc, lead, gold etc. . . Etc. means: 35 other minerals.

2— The petrochemical field in Québec is in the midst of great expansion. Harbor facilities, pipelines and new refineries, built primarily to meet the needs

of this expansion, are promises of security for investors.

3— The electrical power required for operating costs less in Québec than anywhere else in the world.

4— The James Bay development program, set up by the Québec Government, opens up whole new hori-

zons in all prospecting spheres.

Bearing these facts in mind, when you stop to really think about it, you have to admit that Québec is the ideal place to invest.

"Québec, a cue to success"

DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES



moins la description du climat réel qui règne au Québec que la détermination de l'équipe libérale et de ses supports de casser au Québec l'illusion encore très répandue de ceux qui veulent faire du Québec une société autonome et différente du reste de l'Amérique. Les Québécois francophones n'ont jamais accepté de s'intégrer pleinement à l'Amérique anglophone et capitaliste. Il suffit de rappeler la rébellion de 1837, leur résistance à la confédération dans les années 1867, la résistance à la conscription en 1914 et en 1941, la grève d'Asbestos en 1949, enfin, les formes diverses qu'ont pris ces luttes ces dernières années: prolifération des groupes po-

pulaires, formation de partis indépendantistes (RIN et PQ), persistance des mouvements coopératifs à partir des Caisses Desjardins jusqu'à l'usine de Cabano, les Opérations-Dignité, le mouvement terroriste du FLQ, les luttes étudiantes pour l'autogestion dans les écoles, la politisation des luttes syndicales, l'agitation en faveur du français et contre le bill 63, la lutte contre les clubs privés, l'engagement nationaliste de beaucoup d'artistes, l'opposition à Ottawa et l'importance donnée à l'intervention de l'Etat provincial, etc.

Deux ans à peine après la crise d'octobre qui a puissamment divisé et refroidi

la population, la résistance reprend forme, cette fois-ci autour du mouvement syndical et, à l'approche des élections, autour également du PQ à n'en pas douter.

Pour le parti libéral au pouvoir, les hommes d'affaires ou les notables qui l'appuient, il ne fait pas de doute que cette illusion doit être cassée. Dans ses discours d'inauguration à l'Assemblée législative en mars 1972 et en mars 1973, M. Bourassa a exprimé clairement le choix de son parti. "Au cours des années 60, le Québec a choisi de s'ouvrir au monde industriel et scientifique", concrètement, de s'intégrer au progrès économique selon

les règles qui prévalent au Canada et en Amérique.

Le Québec, dans l'optique de M. Bourassa, a une vocation bien précise dans l'ensemble nord-américain. Le Québec est trop réduit comme marché pour supporter une structure industrielle centrée sur l'industrie secondaire et pour assurer lui-même son propre développement. La vocation du Québec, c'est de constituer une réserve de ressources naturelles facilement accessible aux grandes corporations nord-américaines. Le développement économique du Québec doit se faire d'abord dans l'industrie primaire et ses retombées économiques de toutes sortes; et il ne peut

se faire qu'en attirant des investissements étrangers. C'est la seule façon pour les Québécois de créer des emplois et de développer un standard de vie raisonnable. M. Bourassa est conscient que sur ce point, le Québec entre en concurrence avec d'autres pays riches en ressources naturelles, notamment les pays du Tiers-monde. Le Québec ne pourra donc garder son standard de vie que s'il continue à offrir des conditions avantageuses pour les investisseurs nord-américains: subventions généreuses, dégrèvements d'impôts, systèmes routiers excellents, main-d'oeuvre saine, dévouée et instruite, salaires pas trop élevés, bon climat social, absence de contraintes trop onéreuses au niveau de la langue et de la pollution, etc.

Cette position, qualifiée de réaliste, a permis à M. Bourassa de se rallier la quasi totalité du monde des affaires, des notables et même des média d'information, mais elle a suscité l'opposition croissante des syndicats. Fort de ses appuis, Bourassa s'oppose à toute remise en question de sa politique de création d'emplois par la sollicitation d'investissements nord-américains et se sert ouvertement de tous les moyens à sa disposition pour étouffer la contestation, à partir du célèbre coup de la Brinks jusqu'à l'emprisonnement des chefs syndicaux, en passant par les lois, les tribunaux, la police, les mesures de guerre, la censure, le patronage, les argents publics, etc. Le ministre de l'Industrie et du Commerce lui-même, M. Guy St-Pierre, qui avait manifesté des doutes récemment sur cette politique de générosité et de compréhension à l'égard des grandes corporations, a été promptement forcé d'abandonner ses illusions et de se ranger.

Une confirmation: le rapport Fantus

Une fuite vient de faire connaître au public un rapport commandé par le gouvernement du Québec à une compagnie de Chicago pour connaître l'opinion des industriels québécois, ontariens et américains sur le Québec comme lieu d'investissements. Le gouvernement utilise le rapport depuis déjà un an.

Le rapport Fantus apporte une confirmation totale aux choix de M. Bourassa: le Québec est un réservoir intéressant de matières premières et de main-d'oeuvre pour les investisseurs mais il faut que le gouvernement se plie encore davantage aux intérêts des investisseurs. Les principaux avantages qu'offre le Québec aux investisseurs, d'après l'enquête Fantus, sont: les ressources naturelles; une main-d'oeuvre compétente, abondante et moins chère qu'en Ontario et aux Etats-Unis grâce au

"Québec, a cue to success"

Several ways to reach it.

Québec is ideally located . . . at about equal distances from the main European capitals in the east, and Vancouver at the west end of Canada;

Québec, reaches a 78,000,000 consumer market within a radius of 600 miles;

Québec provides well-educated executives able to deal with world markets in two international languages;

Québec has 10 trades offices in various countries of the world to support your expansion projects;

Québec, the hydro-electric power-house of Canada, produces a considerable volume of low-priced electric power;

Québec has a well-trained, competent labour force;

Québec has fully-serviced, low-cost industrial park sites;

Québec has an abundance of untapped natural resources;

Québec counts several well-equipped, year-round ocean ports;

Québec has modern airports all over its territory;

Québec is served by an up-to-date highway system. It is now connected by expressway with the United States, Ontario and the Maritime provinces;

Québec offers investors outstanding financial incentives and tax advantages;

Québec has a comprehensive education system;

Québec has high quality, modern medical facilities;

Québec has a culture that is unique and fascinating, with a touch of international charm;

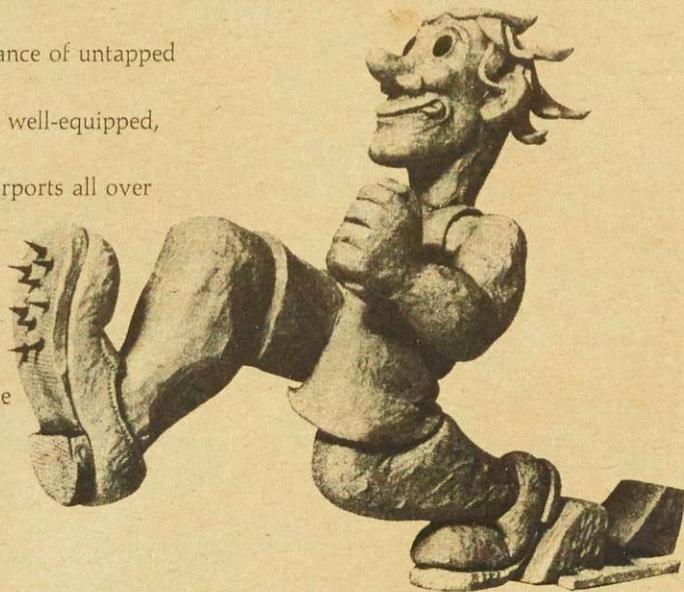
Québec is a sportman's paradise. Fishing, hunting, skiing, snowmobiling can be practised almost in one's back yard.

and it goes on . . . and on . . . and on . . .

"Québec, a cue to success"



GOVERNMENT OF QUÉBEC
DEPARTMENT OF INDUSTRY AND COMMERCE



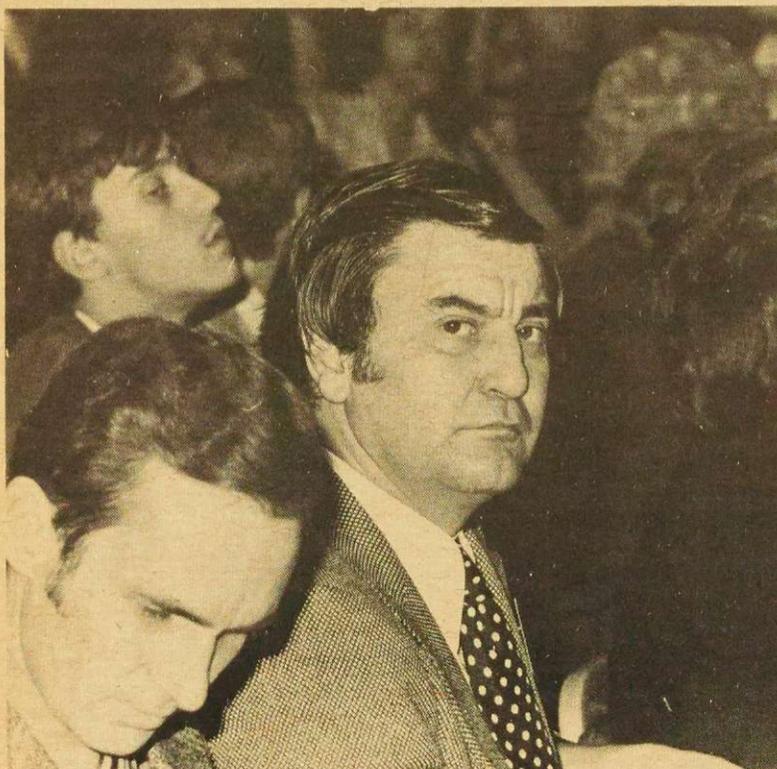


In the case of the union leaders, justice must be carried out in the same fashion as it is for the underworld and the ordinary citizen.

chômage; des subventions plus fortes qu'ailleurs qui permettent de hausser le taux de profit; enfin d'excellentes facilités de transport et d'électricité. Les principales critiques adressés au Québec par les investisseurs sont les suivantes: "Le gouvernement pousse trop fort sur la langue française, le peuple doit devenir nord-américain"; "le gouvernement doit éliminer les groupes nationalistes radicaux et exercer un meilleur contrôle des mouvements extrémistes"; "l'attitude des leaders syndicaux, particulièrement la CSN, est trop politique et socialiste, d'une part, et l'attitude et la législation du gouvernement est trop favorable aux syndicats au détriment de l'industrie".

Tout indique que le gouvernement Bourassa tient compte de ce rapport avec la plus grande attention. Qu'il suffise de mentionner quelques mesures récentes dans diffé-

rents domaines signalés par Fantus: le programme du ministre Cloutier imposant l'apprentissage de l'anglais pour les enfants francophones à partir de la première année scolaire; l'attitude nettement plus répressive envers les syndicats que révèlent le bill 19, la création de la CSD, le bill 89, l'emprisonnement des chefs et les amendes, l'utilisation des injonctions, la déclassification des professeurs et la loi imminente que présentera le ministre Curnoyer pour sanctionner les ententes illégales survenues entre certains patrons et les unions américaines de la construction de la FTQ et écarter la CSN de ce secteur; les faveurs faites à ITT sur la Côte Nord, à la CIP à Témiscaming, à Tinto-Zinc et à Bechtel à la Baie James, etc.; la crise avortée autour du ministre Guy St-Pierre; enfin, la mise au rencart d'un bilan sur les relations fédérales-provinciales qui ne démontrait pas suffisamment la rentabilité du fédéralisme.



Too many privileges are being given to big corporations.

When it comes to your success, we're not wooden-hearted

A dynamic and positive attitude
 "To use the forestry resources to their utmost, with an outlook on economic and social development, the State must adopt a dynamic and positive attitude which

will lead it to support, in an active way, the efforts of private enterprise."

(Report on forestry policy - Vol. II, page 69)

Characteristics of this policy

- stability and guaranteed wood supplies for the converting plants.

- logical cutting rights (nearness, quality, etc...).

"Québec, a cue to success"



DEPARTMENT OF LANDS AND FORESTS

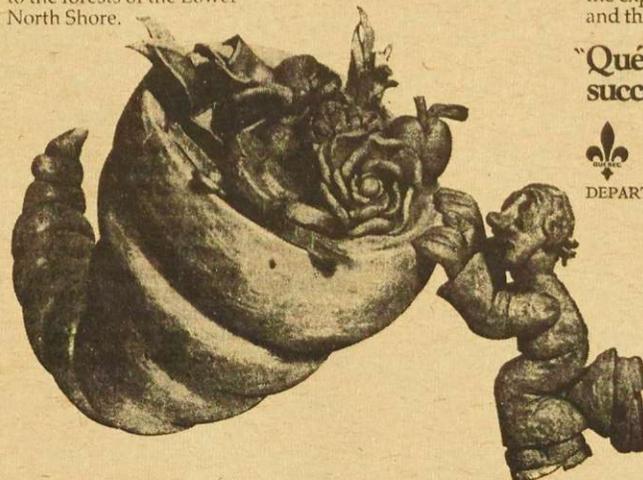
When a road to success needs twelve bridges, we build them

When the manufacturing industry decided to invest impressive amounts at Port Cartier, near Seven Islands, the Department of Transport undertook the construction of new bridges and new roads, which would facilitate access to the forests of the Lower North Shore.

Over a distance of less than 60 miles, a dozen bridges had to be built over as many rivers, one of which having a twelve-hundred-foot span. 530 million dollars had to be spent in this region to obtain a practicable road for vehicles.

But, as soon as word of the private capital investments was made known the decision to construct these bridges and roads was fast in coming. These works were in line with the Department of Transport's philosophy, that of favoring the expansion of the economy and the investments' profits.

"Québec, a cue to success"



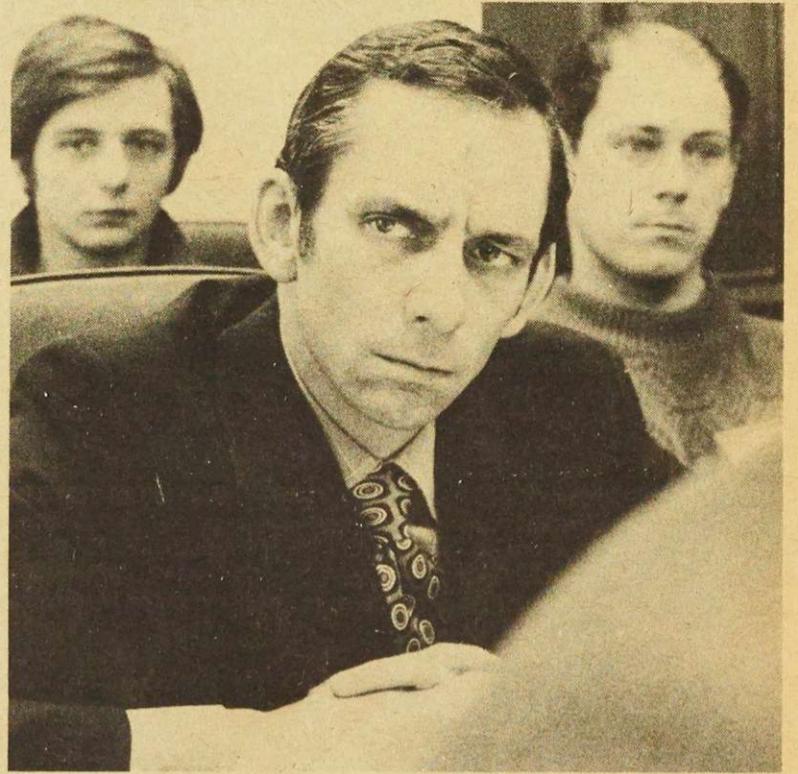
DEPARTMENT OF TRANSPORT

Lord Durham aura-t-il enfin raison

Un intellectuel québécois signalait que le rapport Fantus était comme un écho direct du rapport présenté par Lord Durham à la suite de la rébellion de 1837 et qui concluait à la nécessité inéluctable de l'assimilation des Canadiens-français à la société anglophone. Au moment où toutes les forces politiques et économiques semblent se donner le mot pour casser le Québec et mettre fin à une illusion qui dure depuis trop longtemps et nuit à la prospérité du Québec, les conclusions du rapport de Lord Durham prennent une signification plus actuelle que jamais. En voici quelques extraits: "Je n'entretiens aucun doute au sujet du caractère national qui doit être donné au Bas-Canada: ce doit être celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de la grande race qui doit, à une époque prochaine, être prédominante sur tout le continent de l'Amérique du Nord... On peut dire que c'est une mesure sévère pour un peuple conquis;... que si les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi apte à s'enrichir que celle qui les environne, ils sont par ailleurs un peuple aimable, vertueux, satisfait, possédant tout l'essentiel du confort matériel... Mais il n'est pas sage d'affirmer aujourd'hui ce qui demain, après une dure lutte, doit être renversé... Les Anglais détiennent déjà la majorité des plus grands biens de ce pays; ils ont pour eux l'incontestable supériorité de l'intelligence; ils ont la certitude que la colonisation du pays va leur donner la majorité démographique... Les Canadiens-français, d'autre part, ne sont que le résidu d'une colonisation ancienne et ils sont et devront toujours être isolés au milieu d'un monde anglo-saxon. Quoiqu'il arrive, ils ne peuvent espérer aucunement pour leur nationalité... C'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais... Je désire l'assimilation plus encore dans l'intérêt des classes inférieures... S'ils demeurent sur place, ils deviendront pour la plupart des manoeuvres à l'emploi des capitalistes anglais. De toute façon, il semblerait que la masse des Canadiens-français soit condamnée, jusqu'à un certain point, à occuper une position inférieure et à dépendre des Anglais pour se procurer un emploi... *En vérité, je serais étonné si dans les circonstances les plus réfléchies des Canadiens-français entretenaient à présent l'espoir de continuer à préserver leur nationalité. Quels que soient leurs efforts, il est évident que le processus d'assimilation aux usages anglais est déjà commencé. La langue anglaise gagne du terrain comme le fera naturellement la langue des riches et des employeurs.*"



English shall be taught from the first grade of grammar school.



The CNTU must disappear from the construction industry before any kind of industrial peace may be achieved.

French-speaking people number over 100 million throughout the world. Québec offers you the tools to reach these markets successfully.

In this context the French Language Bureau offers the following services:

1— A labor relations service within which administration agents counsel companies interested in making French the working language of their plants.

2— A consultation service which helps industry find the French equivalents of the technical terms proper to a given business.

3— A bilingual term-bank service which makes available tens of thousands of terms currently used in the labor field.

4— A publication service which distributes French-English vocabularies in response to the needs of the economic community.

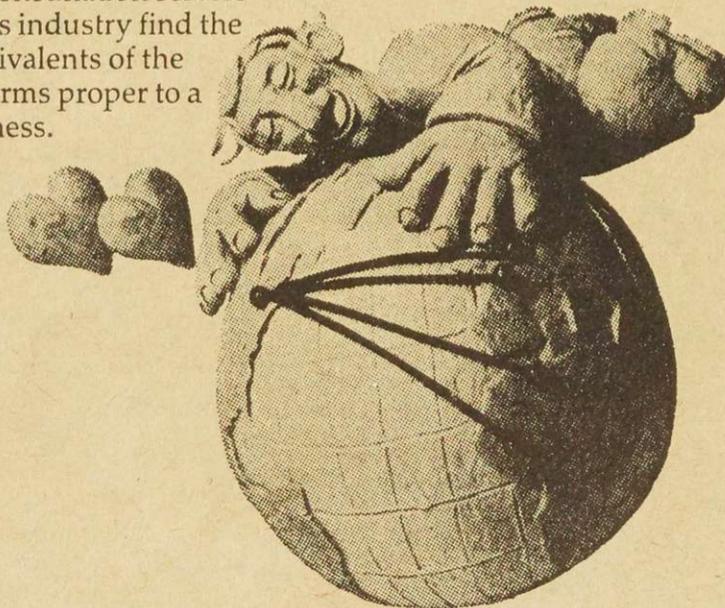
Communication in French is a reality in our technological world.

Office de la langue française
The French Language Bureau
Québec Office: 275 de l'Église
Tél.: 643-2134
Montréal Office:
555 Dorchester Blvd. W.
Tél.: 873-2498

"Québec, a cue to success"



OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE



C'EST-Y NORMAL DE GELER LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS?

Ca va mal dans les CEGEP à l'heure actuelle. Trois CEGEP sont actuellement en tutelle. Les professeurs de St-Laurent n'ont pas été payés depuis plus de 4 semaines. Presque partout ailleurs, les enseignants ont voté le gel des cours ou la retenue des notes pour empêcher le ministre Cloutier d'appliquer unilatéralement le "Manuel d'évaluation de la scolarité" qui impose arbitrairement le reclassement des professeurs.

Déjà le 15 mars 1973, 300 professeurs de CEGEP (52% des effectifs) avaient reçu une attestation du ministère. De ce nombre, 1200 (32,5%) ont été déclassifiés d'au moins un an sans aucun recours. Chaque année de déclassification représente un manque à gagner d'environ \$1,000. Certains professeurs sont déclassifiés de 2 ou 3 ans ou même davantage. Les droits acquis antérieurement sont complètement bafoués et des centaines d'enseignants ne recevront pas, pendant trois ans, les augmentations auxquelles ils s'attendaient.

Lors de la convention de 1969, la FNEQ (Fédération nationale des enseignants du Québec) avait accepté de bonne foi le principe de la classification uniforme. Un comité paritaire avait été mis sur pied à cet effet. En cas de conflit, les syndiqués avaient droit de grief avec arbitrage automatique. La plupart du temps, ce comité endossait la classification provisoire accordée depuis des années par les collèges à leurs professeurs. C'est de cette façon que 1600 professeurs de CEGEP sur 5,000 ont été classifiés de façon définitive.

Toutefois le gouvernement a décidé d'arrêter le fonctionnement de ce comité, alors qu'il restait encore 3,400 professeurs à classer, notamment tous ceux qui avaient été engagés après 1970.

Le ministère de l'éducation a décidé de se servir du décret matraque du 15 décembre 1972 pour régler le problème à son avantage, au

mépris de toutes les conventions signées dans le passé. Le traitement de tous les professeurs non-classifiés par le comité a été gelé en date du 13 octobre 1972. Puis les technocrates du gouvernement ont élaboré, sans aucune participation des professeurs un manuel de 5,000 pages qui ne fait qu'ajouter des années régulières de scolarité sans tenir compte de la qualification réelle des enseignants.

A l'heure actuelle, le ministre Cloutier définit seul la classification, il impose de nouvelles échelles de salaires, il abolit des droits acquis, sans que les intéressés n'aient aucun droit de recours comme il avait été entendu en 1969. Par exemple le manuel ne reconnaît pas les années sautées en cours de routes (deux années dans une); il ne reconnaît pas non plus les équivalences pour les diplômes universitaires au Québec. Mais c'est surtout le domaine de l'enseignement professionnel et technique qui est le plus touché; l'expérience acquise en usine n'est pas reconnue donc pas payée de même que l'enseignement reçu dans des écoles non-reconnues par le ministère. Du moment que le professeur n'a pas acquis sa compétence par les voies normales, il est pénalisé et déclassifié, même si sa qualification ne peut en aucune façon être remise en cause.

C'est d'ailleurs pour cette raison et par crainte de voir baisser la qualité de l'enseignement que plusieurs conseils d'administration de

CEGEP ont décidé de payer leurs professeurs selon leur propre échelle de classification. Trois CEGEP qui ont donné suite à cette décision, ont été mis en tutelle. Car l'autonomie des CEGEP au Québec c'est une farce. Les directeurs de CEGEP sont des marionnettes du gouvernement et ils ont toujours refusé d'appliquer les décisions des conseils d'administration locaux lorsqu'ils s'opposaient à l'arbitraire du manuel de classification.

Face à l'appui grandissant que les professeurs de CEGEP reçoivent de partout dans ce conflit, le ministre Cloutier a tenté de brouiller les cartes et de leurrer la population. En effet il a créé une exception pour le CEGEP de Ste-Foy en reconnaissant aux professeurs de ce collège leurs droits acquis et en rendant définitive la classification provisoire qui leur était reconnue par le collège alors qu'il se refuse systématiquement de le faire pour les autres CEGEP.

Evidemment le CEGEP de Ste-Foy ne compte que 250 professeurs. De plus il faut dire que la plupart des notables de Québec ainsi que plusieurs ministres et députés libéraux demeurent à Ste-Foy et que leurs enfants fréquentent ce CEGEP.

En général, arbitraire et favoritisme vont bien ensemble. Est-il raisonnable que les enseignants soient déclassifiés et perdent, sans aucun droit de recours ni arbitrage, les augmentations de salaire auxquelles ils s'attendaient? Est-il normal que le ministre décide seul de la qualification des professeurs dont la compétence est reconnue depuis des années par les CEGEP eux-mêmes? En fait le gouvernement méprise les enseignants de la même façon qu'il méprise les Québécois en général.

89

LE BILL FANTUS

— Quelle est la raison officielle invoquée par le gouvernement pour présenter le bill 89?

— C'est d'assurer le maintien des services essentiels dans les conflits de travail, parce qu'il soutient que pendant la grève du front commun, les services essentiels n'ont pas été maintenus.

— Donc si on démontre que les services essentiels ont été maintenus, le gouvernement n'a plus de raison de présenter le bill 89.

— C'est-à-dire que le gouvernement n'a plus de raison officielle, ce qui nous amène à chercher les raisons cachées qu'il ne dit pas. Nous reviendrons sur ce point tantôt. Pour le moment, regardons le portrait réel des services essentiels pendant la grève du front commun, région par région, pour les syndicats de la CSN qui représentent la plus grande partie des employés d'hôpitaux.

A
Nombre d'hôpitaux où les services essentiels ont été négociés et maintenus. Entre parenthèses, le nombre de ces hôpitaux où une injonction a été accordée quand même.

B
Nombre d'hôpitaux qui ont refusé de négocier les services essentiels. Entre parenthèses, le nombre de ces hôpitaux où une injonction a été accordée.

| | A | B |
|----------------------|-----------------|---------------|
| Nord-Ouest | 7 (3) | Aucun |
| Hull-Ottawa | 6 (1) | 1 (0) |
| Montréal | 48 (15) | 5 (3) |
| Estrie | 9 (1) | 1 (0) |
| Mauricie | 15 (3) | 3 (3) |
| Québec | 33 (3) | 4 (3) |
| Saguenay lac St-Jean | 9 (0) | Aucun |
| Bas du fleuve | Tous (0) | 1 (0) |
| Gaspésie | 5 (0) | 1 (0) |
| Côte-Nord | 6 (0) | Aucun |
| TOTAL | 146 (26) | 16 (9) |

NOTE: Ces chiffres sont contenus dans le texte que Marcel Pepin a préparé pour le colloque des relations industrielles de l'université de Montréal, et qui a été présenté par Norbert Rodrigue.

— Le bill 89 reverse la situation. Actuellement, le code du travail part du principe que la grève est permise comme moyen de négociation, et il réglemente les conditions dans lesquelles la grève peut avoir lieu. Tandis que le bill 89 part du principe que la grève est toujours interdite, sauf lorsqu'elle ne dérange personne, comme par exemple, une grève des enseignants pendant les vacances d'été.

— Pourtant l'actuel ministre du travail, Jean Cournoyer, déclarait le 21 octobre 1969, lors de son premier discours à l'assemblée nationale: "J'espère qu'on ne leur a pas accordé le droit de grève strictement pour faire en sorte de le leur enlever lorsqu'ils l'exerceraient."

— Ca c'est bien Cournoyer. Il n'a pas son pareil parmi les politiciens pour dire une chose et faire le contraire. Dans le même discours, il disait que le bill 25 avait rentré les enseignants dans les écoles à coups de bâton. Et il ajoutait: "S'il est vrai que l'on peut ouvrir les écoles à coups de bâton, il est moins sûr que l'on puisse forcer les enseignants à enseigner à coups de bâton." Pourtant, c'est lui qui parraine le bill 89. A quoi peut-on se fier?

— Est-ce qu'il pense que le bill 89 peut forcer tout le monde à travailler à coup de bâton?

— Il ne le pense pas, mais il obéit aux pressions que les Américains exercent sur notre gouvernement, pour faire entrer le syndicalisme québécois dans le moule nord-américain. C'est cela d'ailleurs que confirme le rapport Fantus, et les nombreuses déclarations du premier ministre selon lesquelles le Québec doit s'intégrer à la vie nord-américaine. (Voir les pages 3, 4, 5 et 6).

ÉTATISER L'ASSURANCE-AUTO

Chaque année, les Québécois paient de plus en plus pour être mal assurés la plupart du temps. En 1971, ils payaient \$1.5 milliard en primes d'assurance de toutes sortes dont \$355 millions exclusivement pour l'assurance automobile. Ces compagnies réalisent avec notre argent, qu'elles réinvestissent ailleurs, \$67 millions de profits ce qui est supérieur à tout ce qui existe dans les autres branches de l'industrie ou des services. C'est évidemment le monde ordinaire qui paie des primes d'assurance exorbitantes pour remplir les poches de ces parasites.

Pourquoi le gouvernement ne veut pas agir?

On sait déjà que les compagnies d'assurance financent les partis politiques. Lors des dernières élections fédérales en Ontario, on a reconnu publiquement que ce milieu finançait grassement les partis défendant leurs privilèges. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les gouvernements ne fassent rien pour défendre la population.

En plus, il faut souligner que le Surintendant des assurances, qui normalement doit contrôler les activités de ces compagnies, n'est même pas en mesure de contester les chiffres publiés par le Bureau des assurances du Canada. Le surintendant a lui-même admis qu'il travaillait "à la mitaine". D'ailleurs ce même Bureau des assurances (financé par les compagnies d'assurance) a été dénoncé par la Commission d'enquête Wootton pour avoir faussé ses chiffres afin de justifier ses hausses de tarifs. En effet la Commission a découvert que 4.5% des primes qui étaient, selon les statistiques officielles, supposément allouées en compensation aux victimes d'accidents étaient en réalité des dépenses administratives.

En fait il n'existe aucun organisme gouvernemental qui veut ou peut contrôler ces compagnies. Les liens entre les politiciens et les compagnies de finance sont trop étroits pour qu'entre amis ils abolissent un

mission Wootton (Colombie Britannique), il est clair qu'il existe un monopole parce que 80% des taux d'assurance sont uniformisés, c'est-à-dire qu'ils sont les mêmes d'une compagnie à l'autre.

C'est ce qui fait qu'à chaque année les assurés sont soumis à des augmentations de primes sans qu'ils puissent faire quoi que ce soit parce que les taux sont les mêmes dans la plupart des compagnies.

Une solution de rechange

Malgré toute la publicité mensongère faite par les compagnies d'assurance, les régies d'Etat qui existent en Saskatchewan et au Manitoba sont plus économiques et plus efficaces que toute autre compagnie d'assurance-automobile privée au Canada.

Dave Bolt, ministre libéral de la Saskatchewan en 1970, qui est reconnu comme un fervent défenseur de l'entreprise privée, reconnaissait que: "les automobilistes de la Saskatchewan auraient eu à déboursier \$5 millions de plus (20%) pour la même couverture, si nous avions utilisé le système en vigueur dans les autres provinces." Au Québec, 20% de \$355 millions, ça fait au moins 70 millions que les Québécois pourraient épargner à chaque année si une Régie d'Etat était créée ici.

Il est prouvé que les primes exorbitantes payées par les Québécois sont dues aux frais d'administration exigés par les compagnies d'assurance privées. Pour voir les différences qui existent à ce niveau entre le Québec et une Régie d'Etat comme la Saskatchewan, il faut regarder quel pourcentage de la prime d'assurance payée par l'automobiliste lui revient sous forme de compensation:

Depuis 1947

SASKATCHEWAN

83.6%

QUEBEC

61.1%

En Saskatchewan, de 1946 à 1971, les dépenses pour administrer le plan d'assurance ont été de l'ordre de 17.5% des primes versées alors qu'au Québec présentement elles sont de l'ordre de 33%. Depuis 1946, le coût d'administration de l'assurance-automobile par les compagnies privées au Québec a varié entre le double et le triple de ce qu'il en a coûté à la Régie d'Etat en Saskatchewan. Au Manitoba, la loi de la Régie d'Etat exige un remboursement de 85% des primes versées par les assurés alors qu'avant l'étatisation le remboursement n'était que de 63%.

Il n'est donc pas surprenant que les Québécois paient des primes exorbitantes pour être mal

assurés et qu'ils sont pénalisés sans cesse sous toutes sortes de prétextes et cela sans aucun recours. Il est aussi prouvé qu'avec une Régie d'Etat il en coûterait beaucoup moins cher pour être mieux assurés.

Quelques exemples de notre exploitation

\$387 au Québec;
\$156 en Saskatchewan

Il s'agit d'un automobiliste de 28 ans, propriétaire d'une Plymouth Satellite '71, qui a eu un accident depuis un an.

Il verse une prime annuelle de \$387 pour la couverture suivante: responsabilité civile de \$200,000 et déductible de \$100.

En Saskatchewan, cet automobiliste paierait une prime annuelle de \$156 décomposée de la façon suivante: \$100 pour une couverture de base de \$35,000 et un déductible de \$200; \$3 pour sa licence; \$28 pour faire augmenter sa couverture de \$35,000 à \$200,000 et \$25 comme pénalité pour son accident, pour l'année qui suit seulement.

Ce qui est important dans cet exemple, c'est le \$25 de surprime pour son accident. Au Québec, l'augmentation de la prime due à l'accident est de 8 à 10 fois supérieure à ce qu'elle est en Saskatchewan.

\$488 au Québec;
\$117 en Saskatchewan

André a 41 ans et possède une Volkswagen mini-bus 1969. Il conduit depuis 20 ans et n'a jamais eu d'accident. Il est assuré depuis 16 ans dont 11 ans pour affaires. Il a la couverture suivante: responsabilité civile \$200,000 et \$100 déductible.

Mais il paie une surprime de \$250 parce que son fils de 18 ans conduit le mini-bus. En Saskatchewan, la surprime pour un tel conducteur est de \$5 seulement, une différence de \$245 qui va directement dans la poche des compagnies.

système qui les favorise. A ce sujet, le ministre libéral William Tetley, qui normalement devrait attendre les conclusions du comité Gauvin avant de se prononcer publiquement sur ses conclusions, déclarait le 26 juillet 1972 au Globe and Mail "qu'il n'est pas convaincu que la province pourrait administrer l'assurance-automobile avec plus d'efficacité que les compagnies d'assurance."

Des profits scandaleux

Il est bien évident que les compagnies d'assurance font toutes les pressions nécessaires pour empêcher la création d'une régie d'Etat au Québec. Leurs profits avant impôt sont de l'ordre de 34% sur l'équité des actionnaires. Après impôt, ces profits sont de l'ordre de 17 à 21% selon les compagnies et les régions.

Ces taux de profit dépassent ce qui existe dans tous les autres secteurs économiques. En fait il s'agit d'un monopole où les risques sont beaucoup plus bas que dans les autres industries. Comme le souligne la Com-

